

## Fiche signalétique (CANADA)

### 1. Identification

**Identificateur du produit :** Isooctane

**Autres noms :** Iso-octane, 2,2,4-triméthylpentane, 2,2,4-triméthyl de pentane, 2,4,4-triméthylpentane, isobutyltriméthylméthane

**Usage du produit :** Composant de l'essence

**Restrictions portant sur l'utilisation :** Ne pas utiliser à des fins non industrielles

**Fabricant :** Établissement sur les carburants environnementaux de Keyera en Alberta (Keyera Alberta Envirofuels Facility)

**Adresse :** 9511, 17<sup>e</sup> rue, Edmonton (Alberta) T6P 1Y3

**Information sur la santé et la sécurité :** 1-780-449-7910

**Numéro en cas d'urgence (24 heures):** 1-613-996-6666 (CANUTEC, Canada)  
1-800-424-9300 (CHEMTREC, États-Unis)

### 2. Identification des dangers

#### Risques SGH

Pictogramme	Classification	Mentions de danger
	Liquides inflammables – Catégorie 2	Liquide et vapeur hautement inflammable.
	Corrosion ou irritation de la peau – Catégorie 2 (irritant)	Le produit cause une irritation de la peau.
	Toxicité spécifique sur les organes cibles après une exposition unique – Catégorie 3	Peut causer des étourdissements ou de la sommolence.
	Danger d'aspiration – Catégorie 1	Peut être mortel en cas d'ingestion et de pénétration dans les voies respiratoires.

**Avertissement** : Danger

**Mises en garde** :

### **Prévention**

- Tenir à l'écart de la chaleur, des surfaces chaudes, des étincelles, des flammes nues et de toute autre source d'inflammation. Ne pas fumer.
- Garder le récipient fermé hermétiquement.
- Mettre à la terre (ou prévoir une liaison équipotentielle) les récipients, les réservoirs, les citernes et le matériel de réception.
- Utiliser du matériel électrique, de ventilation ou d'éclairage antidéflagrant.
- Utiliser seulement des outils anti-étincelles.
- Prendre les mesures requises pour éviter les décharges statiques.
  
- Éviter de respirer les vapeurs.
- Se laver la peau et les mains à fond après avoir manipulé le produit.
- Utiliser seulement le produit à l'extérieur ou dans un endroit bien ventilé.
  
- Porter des gants de protection, des vêtements protecteurs et un équipement de protection des yeux et du visage.  
Gants : néoprène ou nitrile.  
Vêtements : ignifugeants, par exemple Nomex ou Proban.  
Contact avec les yeux : lunettes de protection avec écrans latéraux ou lunettes de sécurité.

### **Intervention**

- En cas d'incendie : utiliser de la poudre chimique, du CO<sub>2</sub> ou de la mousse extinctrice pour éteindre un incendie.
- En cas d'inhalation : amener la personne à l'air frais et faciliter sa respiration.
- Appeler un médecin si la personne ne se sent pas bien.
  
- Si le produit entre en contact avec la peau ou les cheveux enlever immédiatement tout vêtement contaminé. Rincer la peau avec de l'eau ou se doucher.
- Enlever les vêtements contaminés et les laver avant de les réutiliser.
- En cas d'irritation de la peau : consulter un médecin.
  
- En cas d'ingestion : appeler immédiatement un médecin. Ne pas faire vomir.

### **Entreposage**

- Entreposez le produit dans un endroit bien ventilé. Garder le récipient fermé hermétiquement. Garder le produit au frais.
- Garder sous clef.

### **Élimination**

- Éliminer le contenant et son contenu conformément à la réglementation municipale, provinciale et fédérale applicable.

### 3. Composition et information sur les ingrédients

**Nom chimique:** Isooctane  
**Nom courant/synonymes :** Iso-octane, 2,2,4-triméthylpentane, 2,2,4-triméthyl de pentane, 2,4,4-triméthylpentane, isobutyltriméthylméthane

Nom de l'ingrédient :	Pourcentage en poids	N° CAS
Isooctane	De 85 à 100 %	540-84-1
Isododécane	De 0 à 10 %	13475-82-6
Paraffines et isoparaffines	De 0 à 5 %	Sans objet
Benzène	De 0 à 0,005 % (de 0 à 50 ppm)	71-43-2

La quantité de benzène dans l'isooctane est inférieure au seuil de 0,1 % pour classer ce produit comme cancérogène.

### 4. Premiers soins

**Soins médicaux immédiats et traitements particuliers :**  
 Effectuer un traitement symptomatique et d'appoint. Consulter également le tableau ci-dessous.

Premiers soins :	
Inhalation :	Amener la personne à l'air frais et faciliter sa respiration. Appeler un médecin si la personne ne se sent pas bien.
Contact avec la peau :	Si le produit entre en contact avec la peau ou les cheveux : enlever immédiatement tout vêtement contaminé. Rincer la peau avec de l'eau ou se doucher. En cas d'irritation de la peau : consulter un médecin.
Contact avec les yeux :	Rincer soigneusement les yeux avec de l'eau pendant de nombreuses minutes. Si l'irritation se poursuit, consulter un médecin.
Ingestion :	En cas d'ingestion : appeler immédiatement un médecin ou un centre antipoison. Ne pas faire vomir.  <b>Avis pour le médecin :</b> l'ingestion du produit ou son vomissement subséquent peut entraîner l'aspiration du produit, ce qui peut causer une pneumonite.

#### Principaux effets et symptômes, aigus et différés :

Voie d'exposition	Effets sur la santé	Symptômes de l'exposition
Inhalation :	Les effets sur le système nerveux central (SNC) peuvent aller de légers à graves, tels que la dépression respiratoire.	Les symptômes comprennent une respiration rapide, de la fatigue, des maux de tête, des étourdissements légers, ainsi que des symptômes plus graves tels que d'importants étourdissements, un arrêt respiratoire, des convulsions ou une perte de connaissance.
Ingestion :	Le produit peut être aspiré dans les poumons suite à une ingestion, ce qui peut causer l'œdème pulmonaire et la	Les signes et les symptômes de l'aspiration comprennent les suivants : toux, difficulté à respirer, sons de gargouillements provenant des poumons en respirant, sécrétions

	pneumonie chimique.	émises lors des éternuements (expectorations) qui sont jaune ou vertes ou ont une mauvaise odeur, modulation de la voix (enrouement), peau prenant une couleur bleue en raison du manque d'oxygène.
--	---------------------	---

**5. Mesures de lutte contre les incendies**

<b>Inflammabilité :</b> Oui. Le liquide et la vapeur sont hautement inflammables.	<b>Produits dangereux de combustion :</b> Monoxyde de carbone (CO), dioxyde de carbone (CO <sub>2</sub> ) et fumée âcre.
<b>Explosion :</b> Sensible aux chocs : non	<b>Sensible aux décharges statiques :</b> Oui
<b>Moyens d'extinction :</b> Petit incendie : poudre chimique extinctrice, CO <sub>2</sub> ou mousse extinctrice. Important incendie : mousse extinctrice.	
Les mousses extinctrices qui peuvent être employées sont les suivantes : Mousse fluoroprotéinique (FP) projetée par lance ventilée, mousse fluoroprotéinique filmogène (FFFP) projetée par lance ventilée ou non, mousse fluoroprotéinique filmogène (FFFP) antialcool projetée par lance ventilée, mousse à formation de pellicule aqueuse (AFFF) projetée par lance ventilée ou non, mousse fluoroprotéinique filmogène antialcool (AR-AFFF) projetée par lance ventilée ou non.	
<b>Moyens d'extinction non convenables :</b> <ul style="list-style-type: none"> <li>Eau : l'isooctane n'est pas soluble dans l'eau. L'emploi d'eau pourrait propager l'incendie.</li> </ul>	
<b>Équipement spécial de protection pour les pompiers :</b> <ul style="list-style-type: none"> <li>Porter une tenue de protection complète et un appareil respiratoire autonome homologué NIOSH avec masque intégral.</li> </ul>	
<b>Précautions à prendre pour les pompiers :</b> <ul style="list-style-type: none"> <li>Si un réservoir, un wagon ou un camion-citerne sont impliqués dans un incendie, isoler la zone et considérer une évacuation initiale dans toutes les directions selon un rayon de 800 mètres (1/2 mile).</li> <li>Déplacer le contenant hors de la zone d'incendie s'il est possible de le faire sans risque.</li> <li>Appliquer de l'eau sur le côté des citernes ou contenants exposés aux flammes pour les refroidir, et continuer ce procédé longtemps après que l'incendie ait été éteint.</li> <li>Se tenir loin des extrémités d'une citerne ou d'un réservoir.</li> <li>Rester à distance d'un réservoir entouré de flammes. Un contenant fermé exposé à de la chaleur peut exploser. (Liquide inflammable de classe 1B de l'OSHA)</li> <li>Évacuer immédiatement les lieux si un bruit progressivement plus important provient de la soupape de sûreté de la citerne ou si les parois de celles-ci changent de couleur en raison des flammes.</li> <li>Refroidir tout contenant ou citerne exposé au feu en l'aspergeant d'une grande quantité d'eau projetée d'une distance aussi grande que possible.</li> <li>Consulter le Guide 128 du Guide des mesures d'urgence rédigé conjointement par Transport Canada et le Department of Transportation des États-Unis.</li> </ul>	
<b>Risques particuliers d'incendie et d'explosion :</b> <ul style="list-style-type: none"> <li>Les vapeurs hautement inflammables sont plus lourdes que l'air et peuvent s'accumuler</li> </ul>	

dans les zones basses ou se disperser au sol vers des sources d'ignition éloignées et provoquer un retour de flamme.

- La décomposition thermique du produit génère des fumées âcres.
- Un mélange vapeur-air est explosif au-dessus du point d'éclair.

## 6. Mesures en cas de déversement accidentel

### Équipement de protection :

Gants : Matériaux recommandés : néoprène et nitrile.  
Matériaux déconseillés pour un emploi intensif : caoutchouc, PVC, latex.

Appareil respiratoire : Appareil homologué NIOSH et muni d'un filtre pour les vapeurs organiques.

Protection des yeux : Lunettes de protection avec écrans latéraux, lunettes de sécurité ou écran facial.

Vêtements : Combinaison ignifugeante, par exemple Nomex ou Proban.

Important déversement : porter une tenue de protection complète et un appareil respiratoire autonome homologué NIOSH avec masque intégral.

### Précautions :

- Ce liquide est hautement inflammable : on doit le garder à l'écart de toute étincelle, flamme nue, surface chaude et source d'allumage ou de chaleur.
- Les vapeurs hautement inflammables sont plus lourdes que l'air et peuvent s'accumuler dans les zones basses ou se disperser au sol vers des sources d'ignition éloignées et provoquer un retour de flamme.

### Mesures d'urgence :

- Boucher ou fermer la source de la fuite ou du rejet s'il est possible de le faire de façon sécuritaire.
- Éliminer toute source d'ignition.
- Isoler la zone à risque.
- Évacuer cette zone et restreindre son accès aux seules personnes nécessaires.
- Il faut interdire aux personnes non nécessaires et non protégées d'entrer dans la zone à risque.
- Le personnel affecté aux urgences doit porter un équipement de protection individuelle approprié.

Pour un petit déversement : laisser le produit s'évaporer.

Pour un grand déversement : veiller à ce que la distance d'évacuation sous le vent soit d'au moins 300 mètres (1 000 pieds).

Si un réservoir, un wagon ou un camion-citerne sont impliqués dans un incendie, ISOLER la zone et considérer une évacuation initiale dans toutes les directions selon un rayon de 800 mètres (½ mile).

- Ventiler la zone du déversement ou de la fuite.

### Confinement et nettoyage

- Utiliser des outils et de l'équipement anti-étincelles.
- Utiliser des segments tubulaires ou des oreillers pour empêcher le produit de ruisseler vers des égouts ou fossés qui mènent à des cours d'eau.

- On veillera à disposer de mousse ou de poudre chimique extinctrice.
- Contenir ou recouvrir le liquide s'il est possible de le faire de façon sécuritaire. Recueillir ou absorber tout déversement à l'aide d'un matériau inerte (par exemple de la vermiculite, du sable sec, de la terre), puis placer celui-ci dans un contenant de métal qui peut être raccordé à la terre.
- Ne pas utiliser comme absorbant un matériau combustible tel que le bran de scie.
- Dans le cas d'un important déversement au sol, employer de la mousse extinctrice pour contenir les vapeurs. Le taux d'application recommandé est de 4,1 l/min/pi<sup>2</sup> (0,1 gallon US/min/pi<sup>2</sup>). Il s'agit du taux d'application pour les hydrocarbures d'après la norme NFPA 11.
- Si une fuite ou un déversement du produit ne s'est pas enflammé, on peut employer de l'eau pulvérisée pour disperser les vapeurs du produit, protéger le personnel qui tente de boucher la fuite et repousser un déversement loin des points d'exposition.
- Consulter le Guide 128 du Guide des mesures d'urgence rédigé conjointement par Transport Canada et le Department of Transportation des États-Unis.

## 7. Manipulation et entreposage

### Mesures de précaution liées à la manipulation :

- Utiliser seulement le produit dans un endroit bien ventilé.
- Tenir à l'écart de la chaleur, des surfaces chaudes, des étincelles, des flammes nues et de toute autre source d'inflammation. Ne pas fumer.
- Éviter le contact avec les yeux, la peau et les vêtements.
- Éviter l'ingestion et l'inhalation
- Porter des gants/vêtements protecteurs et un équipement de protection des yeux et du visage.  
 Gants : Matériaux recommandés : néoprène et nitrile.  
 Matériaux déconseillés pour un emploi intensif : caoutchouc, PVC, latex.  
 Appareil respiratoire : Appareil homologué NIOSH et muni d'un filtre pour les vapeurs organiques.  
 Protection des yeux : Lunettes de protection avec écrans latéraux, lunettes de sécurité ou écran facial.  
 Vêtements : Combinaison ignifugeante, par exemple Nomex ou Proban.
- Utiliser seulement des outils anti-étincelles et un système de ventilation à l'épreuve des explosions.
- Prendre des mesures de précaution contre les décharges électrostatiques.
- Raccorder les contenants et les équipements à la terre lors du transfert du produit.
- Garder le récipient fermé hermétiquement.

### Mesures de précaution liées à la manipulation :

#### Endroits

- Entreposer le produit dans un endroit frais et bien aéré, éloigné des zones de danger de feu.
- Il est préférable d'entreposer le produit dehors ou à l'écart.
- Il doit être interdit de fumer dans les zones d'entreposage et d'utilisation.
- Le système de ventilation doit être à l'épreuve des explosions.

#### Contenants

- Les contenants doivent être raccordés à la terre.
- Les barils doivent être équipés de vannes à fermeture automatique, d'une bonde de sûreté par pression-dépression et d'un arrête-flamme.
- Une fois vidés, les contenants peuvent être dangereux en raison des résidus qu'ils contiennent (liquide et vapeurs). Observer l'ensemble des avertissements et précautions associées au produit.
- Ne pas tenter de vider et nettoyer complètement un contenant, car les résidus sont difficiles à déloger.
- Ne pas mettre sous pression, découper, braser, souder, percer, meuler ni exposer les contenants à la chaleur, aux flammes, aux étincelles, à l'électricité statique ni à d'autres sources d'inflammation, car ils peuvent exploser et causer des blessures, voire la mort.

Autres mesures de précaution

- Tenir le produit à l'écart des matières incompatibles telles que les comburants et les oxydants tels que les bromates, les chlorates, les chromates, les hypochlorites, les perchlorates, les peroxydes, les nitrates et les nitrites.

**8. Contrôle de l'exposition/protection personnelle**

**LIMITES D'EXPOSITION**

	Autorité	Limite d'exposition à court terme (LECT) 15 MIN	8 HEURES
Isooctane (2,2,4-triméthylpentane) N° CAS 540-84-1	Alberta, C.-B.	-	300 ppm (1400mg/m <sup>3</sup> )
	Ontario	375 ppm (1750 mg/m <sup>3</sup> )	300 ppm (1400mg/m <sup>3</sup> )
Benzène N° CAS 71-43-2	Alberta	2,5 ppm (1,6 mg/m <sup>3</sup> ) – peau	0,5 ppm (8 mg/m <sup>3</sup> ) – peau
	Ontario, C.-B.	< 2,5 ppm – peau	0,5 ppm – peau



**MESURES DE CONTRÔLE TECHNIQUE**

- Les méthodes de contrôle permettant de réduire une exposition dangereuse sont privilégiées. Ces méthodes comprennent une ventilation mécanique, le contrôle, la modification ou le confinement des procédés, une enceinte de protection personnelle ou le contrôle des conditions.
- Ventiler la zone où le produit est employé, entreposé ou manipulé afin de maintenir la concentration de composés dans l'air inférieure à la limite inférieure d'explosivité (LIE) et à la limite d'exposition en milieu de travail (LEMT), en particulier dans les espaces confinés.
- Le système de ventilation doit être à l'épreuve des explosions.
- Évacuer l'air vicié directement à l'extérieur tout en prenant les précautions nécessaires pour assurer la protection de l'environnement.
- Prévoir un apport suffisant d'air frais pour remplacer l'air enlevé par le système d'évacuation de l'air.



### ÉQUIPEMENT DE PROTECTION INDIVIDUELLE

- Gants : Matériaux recommandés : néoprène et nitrile.  
Matériaux déconseillés pour un emploi intensif : caoutchouc, PVC, latex.
- Vêtements : Combinaison ignifugeante, par exemple Nomex ou Proban.
- Appareil respiratoire : Appareil de protection respiratoire à épuration d'air homologué NIOSH et muni d'un filtre contre les vapeurs organiques.  
Appareil respiratoire autonome homologué NIOSH avec masque intégral si la concentration est inconnue.
- Protection des yeux : Lunettes de protection avec écrans latéraux, lunettes de sécurité ou écran facial.

## 9. Propriétés physiques et chimiques

<b>Formule chimique :</b> C <sub>8</sub> H <sub>18</sub> (CH <sub>3</sub> ) <sub>3</sub> CCH <sub>2</sub> CH(CH <sub>3</sub> ) <sub>2</sub>	<b>Poids moléculaire :</b> 114,23 g/mole	<b>Famille chimique :</b> Hydrocarbure aliphatique
<b>Apparence :</b> Liquide très fluide incolore et transparent	<b>Odeur :</b> Odeur légère d'essence	<b>Seuil olfactif :</b> Non établi
<b>pH :</b> Sans objet	<b>Point de congélation :</b> -107°C (-161°F),	<b>Point d'ébullition :</b> 99°C (211°F),
<b>Point d'éclair et méthode :</b> -12 °C (10,4 °F) en vase clos 4,5 °C (40,1 °F) en vase ouvert	<b>Inflammabilité :</b> Oui	<b>Vitesse d'évaporation :</b> <1 (oxyde de diéthyle [éther] = 1) >1 (acétate de butyle = 1)
<b>Limites d'explosivité inférieure et supérieure :</b> 1,1 % (LEI), 6,0 % (LES)	<b>Pression de vapeur :</b> 41 mm Hg à 21 °C 5,2 kPa à 20 °C 52 mbar à 20 °C	<b>Densité de vapeur :</b> 3,9 (air = 1)
<b>Densité relative :</b> 0,69194 à 20 °C/4°C	<b>Pourcentage de solubilité (à 25 °C) :</b> 0,0002 % dans l'eau	Soluble dans les solvants organiques tels que l'acétone, le chloroforme, le xylène, l'alcool et l'oxyde de diéthyle (éther)
<b>Coefficient de partage n-octanol/eau :</b> Non disponible	<b>Température d'auto-inflammation :</b> 415 °C (779 °F)	<b>Température de décomposition :</b> Non disponible
<b>Viscosité dynamique :</b> 0.51 mPaxs à 22 °C (moins de 32 secondes universelles Saybolt)	<b>Viscosité cinématique :</b> 0.503 cSt (ou mm <sup>2</sup> /s) à 20 °C (68 °F)	<b>Capacité calorifique isobarique :</b> 2,408 J/(gxK) (360 K, 20 bars), 2,399 J/(gxK) (360 K, 100 bars)
<b>Constante de la loi d'Henry :</b> 3,04 m <sup>3</sup> atm/mole à 25 °C	<b>Matières volatiles en pourcentage :</b> 100 % par volume	

## 10. Stabilité et réactivité

**Réactivité :**

Éviter les matières incompatibles : peut réagir violemment avec les oxydants.

**Stabilité chimique :**

Stable aux températures et pressions normales.

**Possibilité de réactions dangereuses :**

On ne signale aucune polymérisation dans des conditions normales de pression et de température.

**Conditions à éviter :**

Températures extrêmes et matières incompatibles.

**Matières incompatibles :**

- Acides : peut réagir violemment avec l'acide nitrique, qui est un oxydant.
- Oxydants: peut réagir violemment avec les comburants et oxydants tels que les bromates, les chlorates, les chromates, les hypochlorites, les perchlorates, les peroxydes, les nitrates et les nitrites.

**Produits dangereux de décomposition :**

Aucune décomposition ne se produit si on entrepose et utilise le produit selon les directives.

## 11. Information toxicologique

Voie d'exposition	Effets aigus sur la santé	Symptômes de l'exposition
<b>Inhalation :</b>	Le produit peut causer une légère irritation du nez, de la gorge et des poumons.	Toux, écoulement nasal, difficulté à respirer.
	Les effets sur le système nerveux central (SNC) peuvent aller de légers à graves, tels que la dépression respiratoire.	Les symptômes comprennent une respiration rapide, de la fatigue, des maux de tête, des étourdissements légers, ainsi que des symptômes plus graves tels que d'importants étourdissements, un arrêt respiratoire, des convulsions ou une perte de connaissance.
<b>Contact avec la peau :</b>	Peut causer une irritation légère.	Rougeurs, démangeaisons.
<b>Contact avec les yeux :</b>	Peut causer une irritation légère.	Rougeurs et douleur.
<b>Ingestion :</b>	Le produit peut être aspiré dans les poumons suite à une ingestion, ce qui peut causer l'œdème pulmonaire et la pneumonie chimique.	Les signes et les symptômes de l'aspiration comprennent les suivants : toux, difficulté à respirer, sons de gargouillements provenant des poumons en respirant, sécrétions émises lors des éternuements (expectorations) qui sont jaune ou vertes ou ont une mauvaise odeur, modulation de la voix (enrouement), peau prenant une couleur bleue en raison du manque d'oxygène.
	Peut avoir un effet sur le SNC.	Voir la section ci-dessus sur l'« inhalation » pour connaître les symptômes affectant le SNC.
	Peut causer une irritation gastrointestinale.	Les symptômes d'irritation gastrointestinale comprennent la diarrhée, la nausée et les vomissements.

### Exposition chronique :

#### Inhalation :

Des expériences chez les animaux ont montré que l'isooctane peut induire des tumeurs aux reins chez le rat mâle. Les effets ne sont pas considérés applicables à l'humain vu que la tumeur constitue une néphropathie spécifique au rat mâle qui met en jeu la protéine alpha-2μ-globuline.

#### Contact avec la peau :

Le produit n'est pas reconnu pour sensibiliser la peau. Le contact répété ou prolongé peut causer la dermatite en raison de l'action de délipidation de la peau. Le benzène peut causer le cancer (leucémie).

<b>Conditions médicales aggravées par l'exposition au produit :</b> Fonction pulmonaire affaiblie par la dermatite, maladies oculaires, hépatiques, rénales et pulmonaires.			
<b>Sensibilisation :</b> Aucune	<b>Toxicité pour le système reproducteur :</b> Aucune	<b>Effets tératogènes :</b> Aucun	<b>Effets mutagènes :</b> Aucun
<b>Effets cancérogènes :</b> Oui (en raison de la présence de benzène).	<b>Propriétés irritantes :</b> Irritant pour les yeux, le nez, la gorge, le tube digestif et la peau.	<b>Organes cibles :</b> Système nerveux central (SNC), reins.	

**Tests de létalité :**

Nom chimique	N° CAS	DL <sub>50</sub>	CL <sub>50</sub>
Isooctane	540-84-1	Chez le rat, >2 500 mg/kg	Chez le rat, inhalation, 47,4 mg/l, 1 h
Benzène	71-43-2	Chez le lapin, par voie cutanée : >8 200 mg/kg Chez le rat, par voie orale : 810 mg/kg	Chez le rat, inhalation : 44,66 mg/l, 4 h

## 12. Information écologique

<b>Persistance et dégradabilité :</b> Biodégradation lente dans le sol et l'eau.	<b>Potentiel de bioaccumulation :</b> Peut se bioaccumuler dans une certaine mesure.
<b>Mobilité :</b> Aucune donnée disponible	<b>Autres effets nocifs :</b> Aucune donnée disponible

**Sort dans l'environnement :**

- On ne s'attend pas à ce que la photolyse et l'hydrolyse de l'isooctane soient importantes dans le sol. Bien que l'isooctane puisse faire l'objet d'une biodégradation lente dans le sol, on s'attend à ce que sa volatilisation des surfaces sèches et humides du sol soit plus importante dans le processus de dissipation. On ne s'attend pas à ce que l'isooctane s'infilte dans les eaux souterraines.

**Sort en milieu aquatique :**

- On ne s'attend pas à ce que l'hydrolyse de l'isooctane soit importante dans l'eau car le produit ne contient aucun groupe hydrolysable.
- On s'attend également à ce que la photolyse du produit dans l'eau soit peu importante car l'isooctane est transparent aux longueurs d'onde présentes dans le rayonnement solaire.
- Bien qu'une biodégradation lente du produit puisse survenir en milieu aquatique, on s'attend à ce que sa volatilisation hors de l'eau constitue le processus de dissipation prépondérant. On s'attend à ce que l'isooctane ait un demi-temps de séjour de moins d'une journée dans l'eau.
- Le produit peut se bioaccumuler dans une certaine mesure.

**Sort dans l'atmosphère :**

- La réaction de l'isooctane avec l'oxygène atmosphérique peut ne pas être important dans

l'atmosphère. La réaction en phase gazeuse des alcanes avec l'ozone et les radicaux nitrates a une importance négligeable comme processus de perte atmosphérique. Le demi-temps de séjour de l'isooctane en raison de sa réaction avec radicaux OH de l'atmosphère est de 4,4 jours.

**Tests d'écotoxicité (isooctane : n° CAS 540-84-1) :**

Espèces	Méthode d'essai	CL50 / CE50
	<b>Essai de toxicité aiguë :</b>	
Truite arc-en-ciel (Oncorhynchus mykiss)	Essai avec renouvellement périodique; 96 heures	CL <sub>50</sub> = 0,11 mg/l
Cladocère (puce d'eau douce) (Daphnia magna)	Essai sans renouvellement; 48 heures	CE <sub>50</sub> = 0,4 mg/l
Algue	72 heures	CE <sub>50</sub> = 2,953 mg/l
	<b>Essai de toxicité chronique/à long terme :</b>	
Cladocère (puce d'eau douce) (Daphnia magna)	Toxicité chronique : 21 jours	Concentration sans effet observé (CSEO)= 0,17 mg/l

**13. Considérations quant à l'élimination**

**Élimination des déchets :**

- Éliminer les déchets dans un lieu homologué de traitement des déchets dangereux conformément à la réglementation municipale, provinciale et fédérale applicable.
- Un surplus d'isooctane peut être éliminé par incinération, employé dans un mélange de carburant ou recyclé.
- Ne jeter pas un surplus d'isooctane comme un déchet ordinaire et éviter qu'il se retrouve dans les systèmes d'égouts.

**14. Renseignements sur le transport**

**CLASSIFICATION TMD (CANADA)**

**NOM CONFORME POUR LE TRANSPORT :** Octanes

**CLASSE :** 3 (Liquide inflammable) **N° ONU :** UN1262

**GROUPE D'EMBALLAGE :** II **ÉTIQUETTE/PLAQUE DE DANGER :**



**OMI (Organisation maritime internationale) et Recueil IBC (Recueil international pour navires transportant des produits chimiques dangereux en vrac)**

- UN1262, Octanes, 3, II (-12 °C /10,4 °F)
- Polluant marin (2,2,4-triméthylpentane / isooctane); Catégorie de pollution : X
- Dangers : P
- Type de navire : 2
- Type de réservoir : 2G

## 15. Renseignements réglementaires

### CANADA

	Isooctane	Benzène
CAS	540-84-1	71-43-2
LIS	oui	oui
INRP	non	oui
UE	non	oui

## 16. Autres renseignements

### Classement des dangers selon la NFPA :

Santé 1, Inflammabilité 4, Instabilité 0



Préparé pour :

Keyera Health and Safety

Date de publication/n° de révision : 31 août 2015 / Révision n° 10

#### Révision :

#### Date :

- Version originale : 15 février 2001
- 1<sup>ère</sup> révision : 20 novembre 2002
- 2<sup>e</sup> révision : 26 février 2003
- 3<sup>e</sup> révision : 31 janvier 2006
- 4<sup>e</sup> révision : 22 février 2007
- 5<sup>e</sup> révision : 4 janvier 2010
- 6<sup>e</sup> révision : 1<sup>er</sup> juillet 2012
- 7<sup>e</sup> révision : 8 février 2013
- 8<sup>e</sup> révision : 30 septembre 2014
- 9<sup>e</sup> révision : 15 juillet 2015
- 10<sup>e</sup> révision : 31 août 2015

#### Principales modifications :

renseignements réglementaires  
 numéro en cas d'urgence  
 personne-ressource; pression de vapeur  
 adoption par l'OMI du Recueil IBC  
 numéro à appeler en cas d'urgence  
 modification du nom de l'entreprise  
 ajout du logo d'entreprise et des  
 renseignements sur l'entreprise  
 modific. du classement NFPA; format SGH  
 ajout du benzène; ajout du glossaire  
 chang. du n° à appeler en cas d'urgence

### Glossaire

**ACGIH** – American Conference of Governmental Industrial Hygiene des États-Unis

**ARPA** – Appareil de protection respiratoire autonome/Self-Contained Breathing Apparatus (SCBA)

**AITA** – Association du Transport Aérien International/International Air Transport Association (IATA)

**CAS** – Chemical Abstracts Service des États-Unis

**CIRC** – Centre International de Recherche sur le Cancer/International Agency for Research on Cancer (IARC)

**CL<sub>50</sub>** – Concentration létale médiane

**DL<sub>50</sub>** – Dose létale médiane

**DIVS** – Danger immédiat pour la vie et la santé

**DOT** – US Department of Transportation (ministère des Transports des États-Unis)

**LECT** – Limite d'exposition à court terme

**LEMT** – Limite d'exposition en milieu de travail

**LEP** – Limite d'exposition admissible

Date de publication : 31 août 2015

**LIE** – Limite inférieure d'explosivité  
**LIS** – Liste intérieure des substances/Domestic Substances List (DSL)  
**LSE** – Limite supérieure d'explosivité  
**MPT** – Moyenne pondérée dans le temps  
**MSHA** – Mine Safety and Health Administration des États-Unis  
**NFPA** – National Fire Protection Association des États-Unis  
**NIOSH** – National Institute for Occupational Safety & Health des États-Unis  
**NTP** – National Toxicology Program des États-Unis  
**OSHA** – Occupational Safety & Health Administration des États-Unis  
**SARA** – Superfund Amendments and Reauthorization Act of 1986 des États-Unis  
**SGH** – Système général harmonisé de classification et d'étiquetage des produits chimiques/Globally Harmonized System of Classification and Labelling of Chemicals (GHS)  
**SIMDUT** – Système d'information sur les matières dangereuses utilisées au travail  
**SNC** – Système nerveux central  
**TMD** – Transport de marchandises dangereuses (Canada)  
**TRI** – Toxic Release Inventory des États-Unis  
**TSCA** – Toxic Substances Control Act des États-Unis  
**UE** – Urgence environnementale (substances du Règlement UE)

**Stipulation d'exonération de garanties expresses et implicites**

Les renseignements figurant dans la présente fiche signalétique sont fondées sur des données présumées exactes au moment de la rédaction de la fiche. Toutefois, ni Keyera ni ses sociétés affiliées ne peuvent être tenus responsables de quelque façon que ce soit pour la précision ou la complétude de l'information contenu dans ce document. Keyera ni ses sociétés affiliées n'assument aucune responsabilité pour quelque dommage ou blessure que se doit découlant d'une utilisation non conforme ou du non-respect des pratiques recommandées. Les renseignements contenus aux présentes ainsi que le produit sont fournis à la condition que la personne qui les reçoit évalue si le produit convient à l'usage dont elle veut en faire et à la condition qu'elle assume l'entière responsabilité de cette utilisation.

**~ Fin de la fiche signalétique ~**